

Un collectif d'entreprises adaptées s'inquiète des effets pervers du "tout inclusif", Hospimedia

Trente-deux organisations des Hauts-de-France et des Ardennes dénoncent dans un communiqué commun des réformes qui vont à "contresens pour les travailleurs en situation de handicap". Selon le collectif, "la politique à marche forcée pour une société plus inclusive va avoir les effets exactement inverses à ceux escomptés". Il pointe notamment la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi de finances 2019 qui ont eu pour conséquence de baisser "drastiquement" les subventions qui servent à encadrer les travailleurs en situation de handicap, pour les inciter à rejoindre les entreprises du milieu ordinaire.*

Les organisations rappellent les difficultés pour ce public, en particulier pour les personnes atteintes d'un handicap psychique ou intellectuel, de trouver un emploi dans le milieu ordinaire, ajoutant que les entreprises "n'ont pas les moyens objectifs de cet accueil". Le collectif s'inquiète alors d'une remise en cause, à court terme, de l'équilibre financier des entreprises adaptées, voire de fermeture d'établissements. Et ce, "à moins d'y embaucher des personnes dites valides et donc de dénaturer les raisons d'être de l'entreprise adaptée".

Ainsi, pour les trente-deux représentants du secteur, "le choix économique qui consiste à baisser les subventions pour inciter l'inclusion ordinaire est un non-sens", avec pour conséquence d'éloigner de l'emploi adapté et ordinaire les personnes avec un handicap psychique ou intellectuel. "Au nom du tout inclusif, elles vont donc se retrouver au chômage, ce qui coûtera plus cher à l'État."

Le collectif demande alors une révision à la hausse du taux plafond du nombre de travailleurs en situation de handicap aidés à 85% pour accueillir les publics les plus éloignés de l'emploi, et de continuer à soutenir les investissements des entreprises adaptées. Il préconise également de maintenir le fonds d'accompagnement pour les entreprises adaptées en difficulté le temps de la réforme, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) sur le même modèle que précédemment pour les entreprises donneuses d'ordre, ainsi que l'avantage fiscal pour les particuliers clients des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail.

* Papillons blancs de Lille, d'Hazebrouck et environs, de Dunkerque et de Denain, Apajh Nord, Cap Énergie, La Vie active, établissement départemental public d'accompagnement médico-social (EDPAMS) Jacques-Sourdille, Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL), Entreprise adaptée de la Vallée de la Bresle (APVB), AED, Adapei 80, Apei de Béthune, d'Hénin-Carvin, de Lens et environs, d'Arras Montreuil, de Saint-Omer, du Boulonnais, Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle (Afeji), entreprises adaptée du Vimeu, les Entreprises adaptées, Afapei, Apra, établissement public départemental accueil du handicap et d'accompagnement vers l'autonomie (EPDAHAA), Atelier du vert bocage, L'Arche les trois fontaines, EPSOMS, EA, Atelier protégé au service de votre entreprise (Apose), Apco, Ateliers d'Ascalon